



LA VILLE DE NEUCHATEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Le Conseil communal engage un chargé de mission

Pour faire face aux nouveaux défis que devra relever la Ville de Neuchâtel, le Conseil communal s'est attaché les services du Neuchâtelois Daniel Veuve, 48 ans, qui travaillera pour le compte de la Ville dès le 1^{er} novembre 2011. Marié et père de deux enfants, cet avocat de formation se verra confier des missions transversales.

Engagé à 80%, Daniel Veuve sera directement rattaché au Conseil communal. Cet homme parfaitement au fait du fonctionnement des administrations publiques, connaît bien les enjeux politiques neuchâtelois.

Daniel Veuve intégrera l'administration communale de la Ville de Neuchâtel dès novembre prochain et sera en quelque sorte le conseiller personnel de chacun des cinq conseillers communaux. L'exécutif lui confiera des tâches de nature transversale comme l'analyse des missions de l'administration et des prestations qu'elle fournit. Il travaillera notamment sur les dossiers importants qui occuperont la Ville ces prochains temps, à l'exemple du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes et de la construction de l'agglomération.

Ancien chargé de mission à l'Etat de Neuchâtel, Daniel Veuve a dirigé auparavant - de 1995 à 2005 - le secteur «relations de travail» au Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), à Berne. Depuis décembre 2010, ce Neuchâtelois domicilié à Cressier est l'un des deux collaborateurs personnels de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga et s'occupe en particulier des domaines de la migration et de l'intégration.

Neuchâtel, le 22 septembre 2011

Le Conseil communal

Renseignements complémentaires : Alain Ribaux, président du Conseil communal, tél. 032 717 71 01, alain.ribaux@ne.ch

Patrice Neuenschwander, chargé de communication, tél. 032 717 79 05, patrice.neuenschwander@ne.ch